



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22026
20 décembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 DECEMBRE 1990, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'URUGUAY AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre un mémorandum relatif à l'exposé fait par l'Uruguay devant le Groupe de travail du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990), que je vous prie de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ramiro PIRIZ BALLON

ANNEXE

Mémoire relatif à l'exposé fait par l'Uruguay devant le
Groupe de travail du Comité du Conseil de sécurité créé par
la résolution 661 (1990)

L'Uruguay est un petit pays qui a une longue tradition bien établie d'honorer ses obligations internationales dans le cadre de son attachement au renforcement du droit international. Il a donc immédiatement appliqué les sanctions imposées par la résolution 661 et d'autres résolutions, et il a promulgué la législation intérieure requise pour appliquer l'embargo contre l'Iraq. Ces mesures ont été prises sans hésitation, malgré les effets sérieux, immédiats et directs qu'elles auraient sur l'économie du pays.

Ces effets sont particulièrement négatifs étant donné la situation actuelle et les perspectives d'avenir de l'économie uruguayenne.

Situation économique de l'Uruguay

L'économie uruguayenne dépend et a toujours dépendu fortement de facteurs extérieurs. Cela est dû principalement aux limites du marché intérieur et à la nécessité d'importer deux éléments essentiels pour le développement économique du pays : des biens d'équipement et du pétrole. Par conséquent, afin de financer notre développement, nous devons accroître nos exportations.

L'économie uruguayenne est essentiellement agricole et agro-industrielle. Nous dépendons fortement des exportations de produits agricoles. Dans des conditions normales de libre concurrence, nos ressources naturelles et humaines nous permettraient d'avoir de bonnes perspectives. Cependant, les pratiques discriminatoires sur les marchés internationaux et l'apparition de circonstances extraordinaires qui échappent à notre contrôle peuvent mettre en danger nos meilleurs efforts et mettent en évidence la vulnérabilité de l'Uruguay vis-à-vis de facteurs extérieurs.

Afin de nous prémunir contre ces risques, nous avons dû nous diversifier et trouver de nouveaux marchés. A la suite de ces efforts, les pays du Moyen-Orient et du golfe Persique, en particulier l'Iraq, sont devenus d'importants partenaires commerciaux.

La nécessité constante d'accroître nos exportations est devenue encore plus impérative en raison de notre dette extérieure et de notre volonté de ne pas être en défaut de paiement.

Il convient de noter que tous ces défis doivent être relevés dans le contexte de problèmes économiques et sociaux complexes.

Ayant choisi un modèle économique fondé sur une économie ouverte, l'Uruguay a appliqué une politique qui implique des ajustements structurels très importants, tels que la réduction de l'intervention et des dépenses de l'Etat et l'adoption de mesures visant à maîtriser l'inflation, qui entraînent toutes des coûts sociaux et politiques élevés.

Etant donné cette situation, il n'est pas difficile de saisir les effets désastreux que la crise du Golfe a eus sur l'économie uruguayenne. De même, il n'est pas surprenant que les principales organisations internationales s'occupant des problèmes économiques et financiers mondiaux et régionaux, comme la Banque mondiale et l'organisation du "Système économique latino-américain", aient identifié l'Uruguay comme l'un des pays les plus gravement affectés par la crise pétrolière actuelle.

L'Uruguay importe 100 % de ses besoins en combustibles, qu'il utilise principalement pour le transport de marchandises et la production d'électricité. Par conséquent, la première incidence de la crise a été une augmentation soudaine et importante du prix de ses importations. Le coût des importations de pétrole de l'Uruguay pour 1990 a augmenté de près de 42 millions de dollars, ce qui représente 3 % du total estimatif des importations pour 1990. Les estimations pour 1991 ne sont guère meilleures, mais dépendent dans une large mesure de l'évolution de la crise. En tout cas, les dépenses supplémentaires prévues pour l'année prochaine représenteraient 1 % du PNB.

Cette situation désastreuse devra servir de cadre pour comprendre les effets très négatifs de l'application des sanctions imposées contre l'Iraq par le Conseil de sécurité et dûment respectées par l'Uruguay.

Effets de l'embargo imposé par le Conseil de sécurité

Depuis plusieurs années, le secteur privé uruguayen, avec un appui officiel, avait tenté une pénétration sur les marchés du Moyen-Orient, en particulier l'Iraq, et avait commencé à connaître un succès de plus en plus grand en ce qui concerne le volume, les prix et les conditions de paiement.

Ces dernières années, l'Iraq est devenu un acheteur très important de viande de boeuf, de viande de mouton et de riz. En ce qui concerne la viande de mouton, l'Iraq est devenu le premier client de l'Uruguay, ses importations passant de 2 000 tonnes à plus de 15 000 tonnes en 1989. Cela représente 29 % du total des exportations de viande de mouton. La valeur des pertes immédiates dues au conflit est estimée à 22 millions de dollars. Toutefois, étant donné qu'en raison de la situation, on peut considérer que l'ensemble du marché est perdu, au moins dans l'avenir prévisible, le chiffre effectif serait plutôt de l'ordre de 34 millions de dollars pour 1990-1991. Cela représente 1 % du total des exportations en 1990 et 2 % du total des exportations estimatives en 1991.

Les efforts visant à trouver un marché de substitution se sont heurtés jusqu'à présent à de nombreuses difficultés malgré une action vigoureuse au niveau bilatéral, en raison des obstacles bien connus qui existent sur le marché international. Etant donné les résultats décevants des Négociations d'Uruguay du GATT, surtout en ce qui concerne les produits agricoles, les perspectives ne sont guère encourageantes.

Toutefois, ces chiffres apparemment peu importants ne donnent pas une idée exacte des effets sur l'économie du pays. Premièrement, des achats d'une telle envergure sont des facteurs très importants dans l'équation de la gestion des

stocks. Deuxièmement, le secteur producteur de viande de mouton dépendait fortement de ces exportations et, puisqu'il ne peut plus vendre à l'Iraq, le résultat direct a été que des sociétés privées se sont trouvées au bord de la faillite et ont dû licencier jusqu'à 50 % de leurs effectifs. Etant donné que ce secteur soutient toute l'économie de certaines régions du pays, les conséquences sociales et économiques sont potentiellement dévastatrices pour ces régions en raison de leur effet de multiplicateur ainsi que pour l'ensemble de l'économie.

En résumé, la simple prolongation de cette situation, qui est fort probable, entraînera pour la balance commerciale de l'Uruguay une perte de 53,8 millions de dollars en 1990 et de 112 millions de dollars en 1991. Ce dernier chiffre représente 1,3 % du PNB ou 5 % des exportations estimatives pour cette année.

Cette perte de recettes a évidemment des effets négatifs sur la capacité de l'Uruguay d'économiser, d'investir et d'importer et, dans un sens plus large, sur sa croissance économique, son taux de chômage et le niveau des prix.

En conclusion, les effets négatifs sur l'économie uruguayenne sont très graves qualitativement et en ce qui concerne leurs proportions.

A notre avis, Monsieur le Président, il est clair que les dispositions de l'Article 50 de la Charte s'appliquent à l'ensemble de cette situation, c'est-à-dire qu'il existe des difficultés économiques particulières découlant de l'application des sanctions imposées par le Conseil.
